



Malfaçons , soucis avec cmi

Par **isabelle**, le **27/05/2009** à **15:24**

Bonjour,

J'ai des soucis avec mon CMI, Phase hors d'eau hors d'air:5 cm de "jour" entre les menuiseries et les briques creuses.Réponse du constructeur:vous devez payer l'étape H.d'eau/H d'air, les fenêtres sont posées provisoirement jusqu'à ce que le placo soit mis et à ce moment la , ils réajusteront toutes les menuiseries!!!De plus la cheminée n'est toujours pas la ni la porte de garage!!!

D'autre part, J'ai mis en demeure le CMI car la date de livraison était prévue le 13mai2009. Réponse:une déclaration d'ouverture de chantier ,dont je n'ai jamais eu connaissance rédigée à mon nom (je n'ai pas la page 2 sur laquelle devrait être la signature!)et qui déclare cette ouverture le 12 aout 2008 ce qui diffère de 3mois!

Le constructeur a-t-il le droit de remplir ce document en mon nom (le sien n'apparait nul part) sans que jen ai jamais eu connaissance?Et n'est-ce pas suspect que je n'ai pas la seconde partie avec la signature:qui devrait etre la mienne? (j'attend la feuille 2).

Que dois je faire?Payer malgré les malfaçon, attendre 3 mois de plus sans "broncher"?C'est un calvaire depuis plus d'un an!